

FOOT



LE JOURNAL DU DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

COMMUNIQUÉ Président

MÉTÉO WEEKEND

SAMEDI 18°C

DIMANCHE 14°C

ÉLU DE PERMANENCE

SOMMAIRE

INFOS DISTRICT...PAGE 2
FORMATIONS.....PAGE 5
CSG & SR.....PAGE 7



M. HADEF Ahmed
reste à votre écoute durant cette
période jusqu'au 01 Décembre 2020
au **06 50 13 11 45**



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Crédit Mutuel * île de France DVS-SERPEV

COMMUNIQUÉ PRÉSIDENT



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

190 Clubs - 39 900 Licenciés

La Courneuve, le vendredi 30 octobre 2020.

“Terre de Foot”

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Président(e)s,

Après l’allocution du Président de la République du 28 octobre 2020 annonçant un re-confinement sur le territoire national suivi du communiqué de Presse du Président de la Fédération Française de Football le 29 octobre 2020 annonçant l’arrêt des compétitions de Ligues, de Districts, des championnats nationaux, du National 3, du National 2, de la D2 féminine, des Coupes de France masculine et féminine et des championnats nationaux de jeunes (féminins et masculins) jusqu’au mardi 1er décembre 2020 et suite aux précisions du Premier Ministre le 29 octobre 2020, je vous informe de la fermeture du District de la Seine-Saint-Denis de football jusqu’au mardi 1^{er} décembre 2020.

Plusieurs réunions par visioconférence ont eu lieu (FFF, LPIFF, collaborateur du District) et d’autres sont à venir.

Par ailleurs, nous avons été informés par la FFF qu’au niveau national, les assemblées des Districts prévues pendant la période de confinement ne pourront se tenir selon les modalités habituelles.

La seule solution possible pour tenir de manière régulière les assemblées pendant cette période est la dématérialisation et le vote à distance. Un dispositif d’accompagnement fédéral va être mis en place en début de semaine prochaine; ses modalités vous seront communiquées dans les plus brefs délais.

Vous avez su, Chères Présidentes, Présidents, surmonter toutes les difficultés depuis le 13 mars 2020 date à laquelle nous avons subi le premier confinement.

Je suis conscient que cette charge de travail inhabituelle a impacté le moral de tous nos/vos bénévoles.

« Demande de remboursement de certains adhérents, annulation des Coupes Départementales, montées et descentes indépendantes de votre volonté, perte de licencié(e)s, gymnases fermés pour nos équipes de Futsal et ce jusqu’à ce jour, mise en place du protocole sanitaires lors de vos rencontres... ».

Nous devons ensemble surmonter cette nouvelle épreuve qui nous rendra plus fort.

Le Comité de Direction que je préside prendra toutes les mesures nécessaires afin de traverser ensemble les difficultés que ce nouveau confinement impactera dans vos structures.

D’ores et déjà, nous restons à votre disposition du lundi au vendredi aux horaires habituels au 01 48 19 89 40 ou par mail à secretariat@district93foot.fff.fr et du vendredi à partir de 18h00 au dimanche 18h00 sur le téléphone de permanence au 06 50 13 11 45.

Dans l’attente de vous revoir très rapidement, je vous souhaite à vous et aux vôtres de prendre soin de vous.

Je vous prie d’agréer, Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Président(e)s, mes sincères salutations.

Bien à vous,

Le Président

M. MASSÉ SAÏM MOUJI



SEINE-SAINT-DENIS



DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL - 65/75, avenue Jean Mermoz - 93120 La Courneuve

☎ 01 48 19 89 40 - mail : secretariat@district93foot.fff.fr - site officiel : www.district93foot.fff.fr

📍 @District93foot - 📧 @District93foot - 📺 @District93football

District de la Seine-Saint-Denis

INFORMATIONS DISTRICT

Retrouvez les dernières news du District de la Seine-Saint-Denis sur toutes nos plateformes Internet.

Site Internet officiel « district93foot.fff.fr ».

Pour suivre les actualités des championnats et coupes du District, ainsi que la célèbre Coupe de France ; S'informer sur les plateaux, tournois, détections, et événements footballistiques organisés par le District ; Prendre connaissance des communiqués du Président du District 93 de football, des communiqués officiels de la Ligue et Fédération.

Vous serez à la pointe de l'information du football !

N'oubliez pas nos réseaux sociaux pour des informations exclusives en direct !



@District93football



@District93foot



@District93foot



**Le District de la Seine-Saint-Denis est FERMÉ jusqu'au 30/10/2020.
Le standard reste ouvert sur les horaires du District (ci-dessous).
L'Élu de Permanence reste joignable le week-end à tout moment.**

Horaires d'Ouverture du Standard Téléphonique

| | MATIN | APRES-MIDI |
|-----------------|---|---------------|
| Lundi | <i>Fermé</i> | 14h00 - 18h00 |
| Mardi | 10h00 - 13h00 | 14h00 - 18h00 |
| Mercredi | 10h00 - 13h00 | 14h00 - 18h00 |
| Judi | 10h00 - 13h00 | 14h00 - 18h00 |
| Vendredi | 10h00 - 13h00 | 14h00 - 18h00 |
| Samedi | <i>Elu de permanence (coordonnées en première page)</i> | |
| Dimanche | | |

INFORMATIONS DISTRICT

Communiqué de la F.F.F.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID 19 : DÉCISION DE LA FFF CONCERNANT LES COMPÉTITIONS

A la suite de l'annonce par le Président de la République des mesures sanitaires de confinement pour lutter contre la pandémie de Covid-19, la FFF a pris la décision de suspendre l'ensemble des compétitions de Ligues, de Districts, des championnats nationaux du National 3, du National 2, de la D2 féminine, des Coupes de France masculine et féminine, et des championnats nationaux de jeunes (féminins et masculins) jusqu'au mardi 1^{er} décembre.

Toutes les rencontres qui ne pourront se jouer durant cette période seront reportées à des dates ultérieures, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Les championnats du National, de la D1 Arkema et de la D1 Futsal ne sont pas concernés par cette décision. Les matchs pourront donc se jouer, à huis clos.

Les rencontres internationales initialement prévues de l'Equipe de France, de l'Equipe de France Féminine et des Espoirs sont également maintenues.

Le monde du football se doit de participer à l'effort collectif pour lutter contre la deuxième vague de cette épidémie.

Paris, le 29 octobre 2020

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62

INFORMATIONS DISTRICT

Appel à Candidature Site d'Accueil des Formations et Détections.

L'opportunité d'être site d'accueil des formations/détections s'offre à vous, n'hésitez plus et sélectionnez parmi les créneaux dont la localité reste à définir celui qui vous intéresse !
Plus d'information ici !

| Territoire | Formations | Date Début | Date Fin | Localité |
|------------|------------------------------------|------------|------------|-----------|
| 93 | U11 → Module 9-10 ans | 02/11/2020 | 03/11/2020 | À définir |
| 93 | U17-U19 → Module 15-18 ans | 05/11/2020 | 06/11/2020 | Les Lilas |
| 93 | U6-U7 → Module 5-6 ans | 04/11/2020 | | District |
| 93 | Gardien de But - Module découverte | 17/11/2020 | 18/11/2020 | À définir |
| 93 | Certifications Fédérales 1-2-3 | 24/11/2020 | | À définir |
| 93 | U15 → Module 13-14 ans | 26/11/2020 | 27/11/2020 | À définir |
| 93 | U9 → Module 7-8 ans | 30/11/2020 | 01/12/2020 | À définir |
| 93 | U13 → Module 11-12 ans | 07/12/2020 | 08/12/2020 | À définir |
| 93 | U11 → Module 9-10 ans | 14/12/2020 | 15/12/2020 | À définir |
| 93 | U15 → Module 13-14 ans | 17/12/2020 | 18/12/2020 | À définir |

DETECTIONS

GARÇONS

U 15 G (2006)

| | | |
|----------------|-------------|-----------|
| 4ème tour | Me 4/11/20 | À définir |
| Ent./ Amical | | À définir |
| Interdistricts | Sa 21/11/20 | Morfondé |

U 14 G (2007)

| | | |
|----------------|-------------|-----------|
| 1er tour | Lu 21/12/20 | À définir |
| 1er tour bis | Ma 22/12/20 | À définir |
| 2ème tour | Me 13/01/21 | À définir |
| 3ème tour | Me 20/01/21 | À définir |
| 4ème tour | Me 27/01/21 | À définir |
| 5ème tour | Me 10/02/21 | À définir |
| Interdistricts | Ve 19/02/21 | Morfondé |

U 13 G (2008)

| | | |
|---------------|-------------|-----------|
| Rattrapage+GB | Di 15/12/20 | À définir |
| 3ème tour | Me 27/12/20 | À définir |
| 4ème tour | Me 16/12/20 | À définir |

FILLES

U 15 F (2006)

| | | |
|----------------|-------------|-----------|
| 3ème tour | Me 04/11/20 | À définir |
| Interdistricts | Me 11/11/20 | Morfondé |

U 14 F (2006)

| | | |
|----------------|-------------|-----------|
| 1er tour | Me 09/12/20 | À définir |
| 1er tour bis | Me 06/01/21 | À définir |
| 2ème tour | Me 20/01/21 | À définir |
| 3ème tour | Me 27/01/21 | À définir |
| 4ème tour | Me 03/02/21 | À définir |
| Entraînement | Me 10/02/21 | À définir |
| Interdistricts | Je 18/02/21 | Morfondé |

FUTSAL

U 15 G Futsal (2006)

| | | |
|----------------|-------------|-----------|
| 1er tour | Lu 16/11/20 | À définir |
| 2ème tour | | À définir |
| 3ème tour | Lu 30/11/20 | À définir |
| 4ème tour | Lu 07/12/20 | À définir |
| Interdistricts | Sa 13/02/21 | À définir |

U 18 G Futsal (2004-2003)

| | | |
|----------------|-------------|-----------|
| 1er tour | Lu 11/01/21 | À définir |
| 2ème tour | Lu 18/01/21 | À définir |
| 3ème tour | Lu 25/01/21 | À définir |
| 4ème tour | Lu 01/02/21 | À définir |
| Interdistricts | Sa 13/02/21 | À définir |

LES FORMATIONS

Vous souhaitez devenir éducateur, entraîneur, arbitre ou bien dirigeant, nous vous indiquons au fil de cette page la démarche à suivre !
L'IRFF (Institut Régional de Formation du Football) est l'organisme de formation de la Ligue Paris Ile-de-France et du District de la Seine-Saint-Denis de football. Plus d'information en [cliquant sur ce lien](#).

Pour se former à une profession du football, il vous suffit de choisir une formation et d'appeler l'IR2F afin de mettre en place votre projet (définition de la formation adéquate en fonction de vos besoins, obtention d'une subvention, paiement des formations...):

- Pour vous documenter sur toutes les formations, [cliquez ici](#).
- Pour comprendre comment s'effectue l'inscription, [cliquez ici](#).

Pour toutes informations complémentaires sur les formations dispensées par la Ligue de Paris Ile-de-France Football et l'IR2F : [Contacter M. Chloé LIBERATORE](#)

☎ 01 85 90 03 730

✉ formations@paris-idf.fff.fr

Le District vous informe quotidiennement sur son site : [Information Formation](#), et vous trouverez ci-dessous les formations dispensées par l'IR2F sur notre département pour le mois d'octobre 2020.

Formations Educateurs Novembre 2020

Vous pouvez dès à présent vous inscrire pour les formations éducateurs du mois de novembre.



| Formations | Date Début | Date Fin | Localité |
|------------------------------------|-------------------|------------|---|
| U11 → Module 9-10 ans | 02/11/2020 | 03/11/2020 | À définir |
| U17-U19 → Module 15-18 ans | 05/11/2020 | 06/11/2020 | Parc municipal des sports Rue Jean Jaurès 93260 Les Lilas |
| U6-U7 → Module 5-6 ans | FORMATIONS | 10/11/2020 | District 93 - La Courneuve |
| Gardien de But - Module découverte | AJOURNÉES | 11/11/2020 | À définir |
| Certifications Fédérales 1-2-3 | 24/11/2020 | 24/11/2020 | À définir |
| U15 → Module 13-14 ans | 26/11/2020 | 27/11/2020 | À définir |
| U9 → Module 7-8 ans | 30/11/2020 | 01/12/2020 | À définir |

STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 28 Octobre 2020 à 18h30 en visio-conférence

Présidence : M. Jamal SOUADJI

Présents : MM. Mohamed RAOUADI (CDA), Marcel FRIBOULET, Tobias MOLOSSI.

Excusés : Mme Djaimila BENSLIMANE (CD). MM. Jack BLACHERE, Gérard VIVARGENT (CD), Manuel COBO.

Assiste : M. Eric TEURNIER (Responsable des Compétitions)

Seniors D4 B 52264.1 As Paris 18/Ca Romainville du 11/10/20

La Commission,

Hors la présence de M. FRIBOULET qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réclamation de l'As Paris 18 sur la participation et la qualification de M. Loïc CARNIER du Ca Romainville susceptible d'avoir une licence non validée pour la dire recevable,

Constatant que ce club précise qu'il a souhaité déposer des réserves après match mais que l'Arbitre n'aurait pas accédé à sa demande,

Constatant que dans son rapport, l'Arbitre réfute ses allégations,

Constatant que l'appui par l'As Paris 18, qu'il soit effectué ou non sur la FMI après match devient de fait une réclamation et qu'elle est traitée en ce sens,

Après avoir demandé ses éventuelles observations au Ca Romainville,

Constatant que ce club a souhaité répondre en précisant que son joueur était bien qualifié,

Après lecture de la licence 2544290462 de M. Loïc CARNIER du Ca Romainville,

Constatant que cette licence a été enregistrée le 5/10/20 pour qualification au 10/10/20,

Considérant dès lors que M. Loïc CARNIER du Ca Romainville était bien qualifié pour participer à la rencontre,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réclamation non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite As Paris 18 des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U16 D2 A 53455.1 Uf Clichois/Es Parisienne du 25/10/20

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réclamation de l'Uf Clichois sur la participation de M.

Yacouba SIDIBE de l'Es Parisienne en tant qu'Educateur alors que susceptible d'être suspendu,

Constatant que M. SIDIBE ne figure pas sur la FMI,

Considérant l'article 226.5 des règlements généraux de la FFF qui stipule que : « la perte par pénalité d'un match suite à la présence d'un Educateur ou d'un Dirigeant suspendu passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant match »,

Considérant que l'Uf Clichois n'a pas respecté cet article de règlement,

STATUTS ET REGLEMENTS

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réclamation irrecevable, score acquis sur le terrain,

Rappelle l'Es Parisienne aux devoirs de sa charge,

Débite Uf Clichois des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U16 D3 B 53588.1 Fc Livry Gargan 2/Ol Pantin du 10/10/20

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réclamation du Fc Livry Gargan sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe de l'Ol Pantin susceptible d'avoir des licences non validées pour la dire recevable en la forme,

Après lecture de l'ensemble des licences de l'équipe de l'Ol Pantin,

Constatant que la licence 2547145076 du joueur M. Samir LIHADJI de l'Ol Pantin est incomplète, non active et enregistrée au 22/10/20,

Considérant que M. Samir LIHADJI de l'Ol Pantin n'était pas qualifié pour participer à la rencontre,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réclamation fondée, match perdu par pénalité à l'Ol Pantin (- 1 point, 0 but)

Débite Ol Pantin des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D4 B 51152.1 Bourget Fc 2/Cosmos Fc du 10/10/20

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Après lecture du rapport du Bourget Fc,

Après lecture du Cosmos Fc,

Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel,

Constatant que l'Arbitre a demandé au Cosmos Fc de modifier sa feuille de match sous prétexte que certains joueurs n'étaient pas licenciés,

Constatant que suite à ces palabres la rencontre a pris trop de retard et n'a pu être jouée,

Considérant que si certains joueurs du Cosmos Fc n'étaient pas qualifiés, seul le club adverse était en droit de poser des réserves, le rôle de l'Arbitre n'étant pas de juger si tel ou tel joueur est en capacité administrative de jouer ou pas,

Considérant qu'il faut retenir l'erreur administrative de l'Arbitre dans cette affaire,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date à fixer par la CSG,

Transmet à la CDA pour suite éventuelle à donner.

STATUTS ET REGLEMENTS

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Forfaits

2^e Forfait

U14 D5 A Es Parisienne 3/**Esc Paris 20** du 17/10/20

Feuilles de matches non parvenues

Article 44 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis : Non envoi de la feuille de match ou de sa copie après trois réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle, un dernier envoi sera effectué sur la boîte électronique officielle du club avant sanctions, amende fixée dans l'annexe 3 du présent règlement et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un délégué officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

1^{ère} demande :

Seniors D3 A **Enfants de la Goutte d'Or**/Fc Coubronnois du 25/10/20

Seniors D5 A **Fc Coubronnois 2**/Usm Audonienne du 25/10/20

Cdm D2 **Villepinte Fc**/Sc Buttes Chaumont du 25/10/20

U18 D3 B **Flamboyants de Villepinte**/Fc Coubronnois du 25/10/20

U16 D2 B **Sevrans Fc**/Usm Gagny du 25/10/20

U16 D3 A **As La Courneuve**/Paris International du 25/10/20

U16 D4 A **Ca Romainville**/Cs Berbères du 25/10/20

U16 D4 B **Stade de l'Est 2**/Fc Solitaires 2 du 25/10/20

U16 D4 C **Romainville Fc 2**/Esc Paris 20 du 25/10/20

U16 D4 D **Red Star Fc 2**/Neuilly Plaisance Sports 2 du 25/10/20

2^e demande :

U13 F Poule A **Championnet Sports**/Fcm Aubervilliers du 17/10/20

U11 Critérium **Noisy le Grand Fc**/Villemomble Sports (équipe 1) du 17/10/20

U11 F Poule A **Fc Solitaires**/Sc Dugny du 17/10/20

U11 F Poule B **Tremblay Fc**/Uf Clichois du 17/10/20

3^e et dernière demande :

U16 D3 B **TREMBLAY FC 8**/Pierrefitte Fc du 11/10/20

U18 F Poule A **JA DRANCY**/Fc Aulnay du 10/10/20

U18 F Poule A **FC SOLITAIRES**/So Rosny du 10/10/20

U18 F Poule B **UF CLICHOIS**/Sevrans Fc du 10/10/20

U15 F Poule A **UF CLICHOIS**/Stade de l'Est du 10/10/20

U15 F Poule A **NOISY LE GRAND FC**/As Bondy du 10/10/20

U15 F Poule B **ES PARISIENNE**/Ofc Couronnes du 10/10/20

U15 F Poule C **ETOILE FC BOBIGNY**/Fcm Aubervilliers du 10/10/20

U15 F Poule D **OL NOISY LE SEC BANLIEUE 59**/So Rosny du 10/10/20

U13 Critérium **SC DUGNY**/Bagnolle Fc (équipe 3) du 10/10/20

STATUTS ET REGLEMENTS

- U13 Critérium **ROMAINVILLE FC**/Neuilly Plaisance Fc (équipe 3) du 10/10/20
U13 Critérium **OL NOISY LE SEC BANLIEUE 59**/Es Parisienne (équipes 1-2-3-4) du 10/10/20
U13 Critérium **CSL AULNAY**/Epp Gervaisienne (équipe 1) du 10/10/20
U13 Critérium **AF EPINAY**/Montfermeil Fc (équipes 3-4) du 10/10/20
U13 Critérium **AS BONDY**/As La Courneuve (équipes 1-2-3-4) du 10/10/20
U13 Critérium **STADE DE L'EST**/Villepinte Fc (équipes 1-2-3-4) du 10/10/20
U13 Critérium **SEVRAN FC**/Fc Solitaires (équipe 1) du 10/10/20
U13 Critérium **USM GAGNY**/Esd Montreuil (équipes 1-2-3) du 10/10/20
U13 Critérium **ROMAINVILLE FC**/Neuilly Plaisance Fc (équipes 1-2) du 10/10/20
U13 Critérium **TREMBLAY FC**/As Jeunesse Aubervilliers (équipes 1-2) du 10/10/20
U13 Critérium **PARIS SPORT CULTURE**/Ol Montmartre Sports (équipe 1) du 10/10/20
U13 Critérium **VAUJOURS FC**/Ass Noiséenne (équipes 1-2) du 10/10/20
U13 Critérium **USM AUDONNIENNE**/Montreuil Souvenir (équipe 1) du 10/10/20
U13 F Poule A **FC SOLITAIRES**/Fc 93 Bobigny B.G. du 10/10/20
U13 F Poule B **STADE DE L'EST**/Uf Clichois du 54/54/64
U13 F Poule B **NOISY LE GRAND FC**/As Bondy du 10/10/20
U13 F Poule D **OL NOISY LE SEC BANLIEUE 59**/Csl Aulnay du 10/10/20
U11 Critérium **NOISY LE GRAND FC**/Etoile Fc Bobigny (équipes 1-2) du 10/10/20
U11 Critérium **GOURNAY FC**/Fc 93 Bobigny B. G. (équipes 1-2) du 10/10/20
U11 Critérium **JA DRANCY**/Csl Aulnay (équipe 3) du 10/10/20
U11 Critérium **ESPERANCE AULNAYSIENNE**/Csm Ile St Denis (équipe 2) du 10/10/20
U11 Critérium **OL MONTMARTRE SPORTS**/Antillais de Paris 19è (équipe 2) du 10/10/20
U11 F Poule C **OL NOISY LE SEC BANLIEUE 59**/Sevran Fc du 10/10/20

Match perdu par pénalité :

- Anciens Coupe **USM GAGNY**/Benfica Portugais Paris 19è du 4/10/20
U18 F Poule A **AF EPINAY**/Fc Aulnay du 3/10/20
U15 F Poule A **TREMBLAY FC**/Uf Clichois du 3/10/20
U13 Critérium **AS LA COURNEUVE**/Ol Pantin (équipes 2-3) du 3/10/20
U13 Critérium **ESD MONTREUIL**/St Denis Us (équipes 1-2) du 3/10/20
U13 Critérium **GOURNAY FC**/Us Paris XI (équipe 1) du 3/10/20
U11 Critérium **STADE DE L'EST**/Fc Aulnay (équipes 1-2-3-4) du 3/10/20
U11 Critérium **ROMAINVILLE FC**/St Denis Us (équipes 1-2-3-4) du 3/10/20
U11 Critérium **FC LES LILAS**/Sfc Neuilly (équipes 1-2-3-4) du 3/10/20
U11 Critérium **OL PANTIN**/Villepinte Fc (équipe 1) du 3/10/20
U11 Critérium **RED STAR FC**/Bourget Fc (équipe 1) du 3/10/20
U11 Critérium **UF CLICHOIS**/Es Parisienne (équipes 1-2-3-4) du 3/10/20
U11 Critérium **FC SOLITAIRES**/Sc Dugny (équipes 1-2-3-4) du 3/10/20
U11 Critérium **USM GAGNY**/Espérance Paris 19è (équipes 1-2-3-4) du 3/10/20

STATUTS ET REGLEMENTS

Feuille de match informatisée (FMI)

- . En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,
- . En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,
- . En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

Rappel : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas.

Plus aucune demande n'est effectuée envers les clubs pour obtenir des explications.

Les Clubs mentionnés **en gras** sont les clubs sanctionnés.

1ère non utilisation - Avertissement

Statué le 3/11/20

2è non utilisation – 100€ d’amende

Statué le 3/11/20

3è non utilisation – Match perdu par pénalité

Statué le 3/11/20

Fin de la réunion à 19h15

**« Foot 93 » est le journal numérique officiel
du District de la Seine-Saint-Denis de football**

NOUS CONTACTER

SERVICE ADMINISTRATIF

 secretariat@district93foot.fff.fr

 01.48.19.89.40

SERVICE TECHNIQUE

 technique@district93foot.fff.fr

 01.48.19.89.40

**District de la Seine-Saint-Denis de football
65-75 Avenue Jean Mermoz
93120 La Courneuve**

